

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Les œuvres ailleurs que dans les dépôts, c'est possible! Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) mobile».

Rapport de M. Alpha Dramé.

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des arts et de la culture le 21 janvier 2014. Cette dernière s'est réunie sous les présidences de M. Jean-Philippe Haas et M. Sylvain Thévoz et a débattu de la motion aux séances des 7 avril et 25 août 2014. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Rappel de la motion

Considérant:

- la quantité d'œuvres stockées dans les dépôts ou autres locaux des divers musées;
- l'utilité de faire en sorte que les œuvres soient montrées au public;
- les possibilités actuelles d'exposition, notamment dans les galeries et dans des lieux de passage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités d'exposer les œuvres dans des galeries publiques sécurisées, par exemple les couloirs de l'aéroport, les futures gares, etc.

Séance du 7 avril 2014

Audition des auteurs de la motion

Un des motionnaires annonce que les raisons qui les ont conduits à déposer la motion, selon lui, sont nées suite à la visite des dépôts du FMAC par la commission. Face à la qualité des œuvres conservées dans un espace si réduit, certains commissaires ont estimé que cette importante collection devait être accessible au public. La motion M-1103 s'inscrit donc dans la ligne politique du projet FMAC mobile qui a été voté par le Conseil municipal pour l'année 2014. Une des idées du projet est d'utiliser certains lieux de passage, par exemple l'aéroport

de Genève, pour exposer les œuvres du FMAC afin que ces dernières disposent d'une visibilité auprès de la population ou des visiteurs.

Le président précise que la motion ne concerne pas uniquement le FMAC, car il semble pertinent d'ouvrir cette problématique à toutes les institutions muséales de la Ville.

Audition de M. Sami Kanaan et de ses collaborateurs

M. Kanaan se réjouit de l'enthousiasme des signataires de la motion M-1103 pour les collections appartenant aux musées de la Ville. Le fait que des œuvres soient entreposées dans des dépôts est en effet problématique dans la mesure où elles ne peuvent pas être valorisées auprès du public. Il faut savoir que cette motion s'inscrit dans l'une des priorités politiques de la législature actuelle, à savoir le développement et la valorisation des activités culturelles et sportives hors murs.

Cet objectif a pour vocation d'aller à la rencontre de publics qui n'ont pas l'habitude de se rendre dans les lieux dédiés à ce genre d'activités. La médiation prend une place importante dans ce domaine et le département a déjà pu utiliser l'espace public à cet effet, comme pourront l'expliquer M^{mes} Oudard et Freiburghaus.

En ce qui concerne le FMAC, l'idée consiste à sortir les œuvres de ses murs, sachant qu'il ne dispose d'aucun lieu d'exposition permanent. Pour rappel, les deux principales missions de cette institution consistent d'une part à soutenir les artistes genevois par le biais de commande d'œuvres et d'autre part à présenter des œuvres dans l'espace public. Comme ce second aspect n'a pas suffisamment été mis en avant jusqu'à maintenant, cette motion apparaît à point nommé.

M^{me} Oudard propose de présenter quelques exemples qui illustrent la vision des hors murs culturels mis en avant par le département. Il faut savoir que l'inventaire effectué l'année passée dans cet esprit a permis de regrouper plus de 500 prestations illustrant la volonté du département de sensibiliser de nouveaux publics à la culture. Parmi celles-ci, on peut commencer par relever les quelques planches sélectionnées pour le prix de la jeune bande dessinée qui ont été exposées cet hiver aux alentours du pont Wilsdorf et de la piscine des Vernets.

Bien qu'elles ne représentent pas un aménagement d'œuvres sur l'espace public, il est important de citer deux jeunes manifestations, La Journée des métiers d'art et La nuit des musées car elles ont permis de mettre en avant un patrimoine et un savoir-faire de manière alternative. En l'occurrence, les publics ont pu circuler dans un univers décalé grâce à La nuit des musées et des actions de médiation particulière leur ont été proposées dans le cadre de la Journée des métiers d'art.

Il est aussi important de mentionner le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau qui a donné l'occasion à la municipalité de proposer à la population toute une signalétique dans les rues de Genève. Les prestations hors murs incluent également les sentiers culturels qui ont permis de présenter des quartiers d'un point de vue à la fois historique et social. Ces sentiers comprennent divers types de médias dont des cartes en papier, des applications pour smartphones ou encore des visites guidées.

Les bibliothèques municipales mettent pour leur part des livres à disposition dans la rue à diverses occasions. On peut également évoquer la manifestation des Automnales durant laquelle le Centre d'iconographie genevoise a monté l'exposition «Au fil du temps» dans le but de présenter au public des scènes passées de la vie genevoise. Enfin, on peut relever l'important travail de médiation effectuée par les Conservatoire et Jardin botaniques. Ce travail inclut des visites guidées, des stages de botanique sur le terrain ou encore des expositions de plantes médicinales au centre-ville.

M^{me} Freiburghaus s'engage pour sa part à exposer quelques projets concrets organisés dans le cadre du FMAC mobile. Il faut savoir que les missions du FMAC depuis sa création en 1950 ont essentiellement été orientées vers le soutien aux artistes. Ce soutien se concrétise principalement grâce à la commande d'œuvres dans l'espace public et à leur acquisition. Alors que l'institution ne dispose pas de lieu d'exposition propre, ces deux procédés ont permis de disséminer plus de 300 œuvres dans l'espace public. Depuis que le projet de FMAC mobile a concrétisé l'idée d'une appropriation des œuvres par la population, plusieurs actions ont donc été avancées. Parmi celles-ci, on peut nommer pour commencer le projet de médiation mené en lien avec l'installation de silos à sel sur le site de la Voirie.

Cet aménagement s'est vu accompagner d'une série de petites actions de médiation ayant pour objectif d'inviter les futurs utilisateurs à s'approprier l'œuvre en question. Un programme d'information a été mis sur pied pour les employés de la Voirie et une campagne d'affichage a été réalisée sur les camions poubelles durant trois mois.

La deuxième action du projet a consisté à sensibiliser ces mêmes employés au travail de l'artiste en question en les conviant à l'inauguration de son œuvre. Suite à cela, un travail de collaboration avec la Maison de quartier des Acacias a été mis sur pied afin d'inviter les habitants intéressés à un repas permettant une discussion autour de l'œuvre. Comme on peut le constater, le but de ces actions consiste à présenter un projet artistique à un public de non-initiés.

C'est dans cette thématique qu'a été organisée une présentation aux familles présentes durant le festival Antigél. Une autre action qui a été développée cette fois avec l'appui de la collection du FMAC est le projet «L'art, mon doudou

et moi». Ce programme consiste à convier des classes de jeunes enfants au FMAC afin de leur présenter trois œuvres qui pourront les sensibiliser à l'art contemporain.

Il s'agit là d'un travail participatif puisque les enfants ont l'occasion de voter pour leur œuvre préférée, sachant que celle qui récolte le plus de voix sera exposée pour une période de trois mois dans leur école. Ce processus de mise en valeur des collections du FMAC correspond donc à un travail de médiation, étant donné que les artistes sont généralement présents durant ces visites pour présenter leur œuvre.

Le président ouvre le tour de parole.

Un commissaire croit comprendre que le but de la motion est d'élargir les collections du FMAC à un large public. Les projets mis en place par le FMAC mobile ne semblent donc pas correspondre entièrement à cette attente puisqu'ils ont touché un nombre restreint de personnes. Si l'on veut offrir des solutions adéquates aux considérants de la motion, il faudrait étudier les possibilités permettant d'exposer un nombre important de pièces. C'est dans cet esprit que l'on pourrait obliger les autres musées de la Ville à laisser de la place pour présenter les collections du FMAC. Il est en effet regrettable d'investir de l'argent pour une institution qui acquiert des œuvres sans disposer d'établissement pour pouvoir les exposer.

M. Kanaan remarque que le FMAC collabore de plus en plus avec les autres musées de la Ville. On peut citer en ce sens le Musée Rath, qui va exposer pour l'été 2015 une collection d'art moderne et contemporain en collaboration avec le FMAC, le MAMCO et le MAH. Il est également intéressant de relever que le département a renforcé sa collaboration avec les Halles de l'Ile pour exposer régulièrement des acquisitions du FMAC.

Ceci dit, il est important que le FMAC puisse valoriser sa collection lorsque l'on sait que le Conseil municipal a mis l'accent dans son règlement sur l'acquisition d'œuvres et la commande publique. Nonobstant et pour revenir au travail effectué dans le cadre du FMAC mobile, il faut comprendre que la médiation auprès du public permet un véritable ancrage de l'art contemporain lorsque l'on sait qu'il s'agit d'un domaine difficilement abordable.

Si l'on prend l'exemple des crèches, l'accompagnement des jeunes enfants est véritablement apprécié puisque la demande de visites est croissante. Il semble plus intéressant de convier des groupes de personnes pour leur expliquer une œuvre, plutôt que d'exposer cette dernière dans un lieu public où elle pourrait passer inaperçue si l'on ne connaît pas le travail de l'artiste. L'impact est plus conséquent lorsqu'une médiation est organisée.

Le président relève que la motion ne concerne pas uniquement le FMAC car le problème de valorisation des collections concerne la plupart des musées de la Ville. Il paraît donc possible d'exposer des œuvres à l'extérieur des murs sans que des éclaircissements soient forcément adressés au public. Ceci étant précisé, il semble que plusieurs institutions genevoises comme l'aéroport, la gare Cornavin, les HUG ou encore les écoles pourraient accueillir cette démarche. Le président aimerait donc savoir si la Ville a déjà pris contact avec ces institutions dans le cadre du projet FMAC mobile et si une collaboration entre la Ville et le Canton serait possible en ce sens.

M. Kanaan explique que le département a commencé par s'entretenir avec des institutions proches de la Ville, comme a pu le démontrer l'exemple des crèches. Il serait également possible de collaborer avec les bibliothèques municipales qui accueillent un nombre important de visiteurs. En ce qui concerne les HUG, le département est actuellement en discussion avec M. Levraz pour étudier les possibilités d'un partenariat dans le cadre du FMAC mobile.

Il faut comprendre néanmoins que des expositions sans travail de médiation et d'accompagnement risquent de compliquer les problèmes de protection de l'œuvre à cause du risque de déprédation. Ceci dit, il faut garder à l'esprit que l'un des objectifs principaux des hors murs est de sensibiliser des publics qui n'ont pas l'habitude de se rendre dans des institutions muséales. Le travail de médiation apparaît alors important lorsque l'on sait que la plupart de ces personnes apprécient avant tout les échanges qui leur sont proposés autour des œuvres présentées. La pertinence de proposer des expositions sans accompagnement doit donc être étudiée par le département.

Un commissaire tient à relever, en tant que membre du comité de la Maison de quartier des Acacias, le succès rencontré par la collaboration avec le FMAC. Cette expérience a montré que l'intérêt des habitants pour l'œuvre exposée provient avant tout du travail d'animation socioculturelle qui a pu être mis en place. Le fait que 80 personnes n'ayant pas forcément l'habitude de fréquenter des lieux culturels aient apprécié le projet s'explique en grande partie par la médiation mise en place par les collaborateurs du FMAC.

Une commissaire estime que les banques représenteraient des lieux totalement adaptés à des expositions s'inscrivant dans le cadre de la motion. En plus d'être passablement sécurisés, ces lieux sont fréquentés par la population en général. D'autre part, il est fort probable que certains musées étrangers soient intéressés à exposer des œuvres entreposées dans les dépôts des musées genevois. La richesse des collections de la Ville devrait pousser le Département à entreprendre des collaborations avec l'extérieur pour voir dans quelle mesure il serait possible de prêter certaines œuvres d'art.

M. Kanaan indique que le département a décidé de signer les conventions de prêt pour les œuvres dont la valeur d'assurance dépasse le million de francs. Ainsi, il faut savoir qu'une bonne partie des peintures de Vallotton est partie à l'étranger pour être exposée à Paris, à Amsterdam puis au Japon. La Ville de Genève est très demandée et il serait pertinent d'approfondir cette politique. En ce qui concerne les banques de la place, une collaboration semble possible étant donné les bonnes relations qu'elles entretiennent avec la municipalité.

Une commissaire se demande s'il est possible d'imaginer que le département propose une exposition des œuvres appartenant à des privés lorsque l'on connaît le nombre de collectionneurs d'art à Genève.

M. Kanaan soulève que 80% des collections du MAH proviennent de dons privés et de legs. En outre, le salon artgenève a associé d'emblée des institutions publiques comme le FMAC, la HEAD ou encore le MAMCO. Le stand commun mis sur pied a permis de valoriser des œuvres du patrimoine public durant cet événement de renommée internationale.

Séance du 25 août 2014

Discussion et vote

Le président ouvre la séance et demande la prise de position des partis. Les commissaires souhaitent le vote immédiat. Le président met au vote la motion M-1103, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui (2 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 LR).